

# TEAM VERCORS - REGLEMENT INTERIEUR

En signant l'adhésion, chaque membre reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et s'engage à le respecter en toutes circonstances.

## ADHESION ET PARRAINAGE

A compter de la saison 2015, toute nouvelle adhésion au Team Vercors sera subordonnée à un parrainage par l'un des membres du club. Le nom de la personne qui vous recommande devra figurer sur le Bulletin d'Adhésion.

## SECURITE

Chaque membre doit respecter le code de la route. Le port du casque est obligatoire à chaque sortie en groupe et en compétition. Les membres ne respectant pas cette obligation pourront faire l'objet d'une exclusion du Club, sans qu'aucun remboursement, ni indemnité ne lui soit versée.

## SORTIES CLUB

Il appartient à chacun de choisir les sorties auxquelles il souhaite participer en fonction de son niveau. Seuls les adhérents qui remplissent les conditions d'assurance sont autorisés à participer à ces sorties d'entraînement. Les sorties club proposent un thème, une allure, un parcours. L'esprit d'équipe doit nous encourager à le respecter. Chacun s'engage à se présenter à l'entraînement ou en course avec un vélo en bon état de fonctionnement, ainsi que parfaitement autonome sur son alimentation et son hydratation. En cas d'avarie ou de défaillance, l'esprit d'équipe doit nous encourager à venir en aide ou attendre au point de ne laisser personne sur le bord de la route. Chacun s'organise pour être ponctuel ou à ne pas en vouloir au groupe d'être parti à l'heure prévue. Chacun s'engage à proposer, au moins une fois dans l'année, une sortie vélo avec un thème, un parcours, une allure, un lieu de RDV. Il informera le coordinateur des sorties club et utilisera les supports de communication mis à disposition à cet effet.

## EQUIPEMENT

Le port des tenues du club est obligatoire en compétition mais également sur toutes les manifestations sportives organisées et/ou soutenues par le Club. Le port des couleurs du club est vivement recommandé en toutes circonstances.

## PARTENAIRES

Le club négocie et propose des offres avec des partenaires. Même si ces négociations ne s'imposent à personne, nous demandons à nos adhérents à minima de : 1 - consulter les partenaires en cas de projet. 2 - Tenir informé le club pour toute information pouvant servir les intérêts du partenaire ou l'image du club. 3 - Utiliser les # des marques partenaires si vous êtes présents sur les réseaux sociaux. 4 - Ne pas nuire à l'image des partenaires et vous tourner vers le club en cas de différend.

## LICENCE

Aucun membre ne sera accepté sans licence, sauf cas exceptionnel avec validation préalable du bureau. Chaque membre est libre d'adhérer à l'une des fédérations auxquelles le club est affilié FFC et UFOLEP.

## DOPAGE

Tout coureur déclaré positif au contrôle anti-dopage sera radié du club à vie.

## LA VIE DU CLUB

Le fait d'adhérer au Club implique un minimum de participation à la vie du club. Nous laissons à chacun le soin de doser son implication mais comptons sur votre engagement, à votre manière et selon vos dispo.

## PARTICIPATION ET COMPORTEMENT EN COURSE

Le coureur doit faire preuve de politesse et de courtoisie envers les commissaires, les autres coureurs, et bénévoles qui travaillent à l'organisation de la course et se conformer aux directives des commissaires de course. Le coureur doit porter la tenue du club lors de la remise des prix. Il s'engage à acquiescer son engagement, sauf prise en charge du Club. En cas d'absence (maladie, etc.) il est de bonne courtoisie d'en aviser les organisateurs à l'avance. L'échauffement sur le circuit est interdit pendant le déroulement d'une autre course. Il est interdit d'enlever son dossard en course (ni le plier) sous peine d'élimination. A l'arrivée, le coureur doit vérifier la possible présence d'un panneau annonçant un contrôle antidoping. Une contestation sur la ligne d'arrivée indispose les commissaires à un examen attentif, même si elle s'avère fondée. Beaucoup de litiges trouvent un aboutissement dans le calme dix minutes plus tard. En aucun cas les parents ou amis ne sont habilités à se substituer au coureur.

## MODALITES DU PROGRAMME « RANDONNEES CYCLOTOURISTES »

Afin de favoriser la dynamique sportive et la convivialité, mais aussi pour vous récompenser des actions que vous menez à nos côtés tout au long de l'année, le coût de ces épreuves est partiellement ou totalement pris en charge par le Club.

Je suis intéressé par l'opération « Randonnées cyclotouristes » Ce programme est ouvert à tous les adhérents du club. Chaque année, le Bureau décide d'un calendrier de randonnées (environ 1 par mois) en route et/ou VTT. Les dates sont consignées sur le calendrier officiel du club. La totalité des frais d'inscription sont pris en charge par le club, à condition que vous ayez signé la feuille d'émargement transmise à chaque organisateur avant le départ de la Randonnée. Tenue club exigée.

Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de ce règlement intérieur et en accepter le contenu.

Fait à Villard de Lans, le

Le Président

Christophe Lang



L'Adhérent

Signature + mention « Lu et approuvé »